



LEADERSHIP CONTESTANT'S REGISTRATION REPORT

CONTRIBUTIONS RECEIVED BEFORE REGISTRATION

*[Section 435.06 of the *Canada Elections Act*]*

RAPPORT DU CANDIDAT À LA DIRECTION LORS DE L'ENREGISTREMENT

CONTRIBUTIONS REÇUES AVANT LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

*[Article 435.06 de la *Loi électorale du Canada*]*

Leadership Contestant's Registration Report

Filling out the *Leadership Contestant's Registration Report*

Part 1. Statement of contributions received between January 1, 2004 and the Application for Registration

You must give the full name and address of each contributor who has donated a total amount of funds and goods or services greater than \$200.

Elections Canada recommends that you inform your contributors of the requirement for the Chief Electoral Officer to publish the names and addresses of contributors who give more than \$200, under section 412 of the *Canada Elections Act*.

1. Determine the total monetary and non-monetary amount contributed by each individual contributor.
2. For multiple contributions from the same contributor that total an amount greater than \$200, for each contribution enter:
 - the full name and address of the contributor
 - the date received
 - the monetary or non-monetary contribution amount
 - in the last row you use, the total amount per contributor

For example, in the case of the same contributor who made three separate contributions – two \$75 monetary contributions and one \$75 non-monetary contribution, for a total of \$225 – for each contribution, report the name and address of the contributor, the amount and the date received in separate rows. In the *Total per contributor* column of the third row, enter \$225.

3. For single contributions greater than \$200, enter:
 - the full name and address of the contributor
 - the date received
 - the amount of the monetary or non-monetary contribution
 - the total amount per contributor
4. Use as many pages as necessary for carrying forward the totals from the previous pages.
5. For contributors who have given contributions of \$200 or less, other than contributions described in point 6 below, on the last page that you use for part 1 enter in columns 1 and 2 the total amount and the approximate number of contributors for both monetary and non-monetary contributions, and total the amounts and number of contributions in column 3. Be sure to count multiple contributions from the same contributor as one contributor.
6. For anonymous contributions of \$20 or less collected on the basis of a general solicitation at a meeting or fundraiser, on the last page that you use for part 1 enter in columns 1 and 2 the total amount and the approximate number of contributors for both monetary and non-monetary contributions, and enter in column 3 the total amount and number of contributors. Be sure to include the supporting documentation for each event where anonymous contributions were collected: a description of the function at which the contributions were collected, the date of the function, the approximate number of people at the function, and the total amount accepted in anonymous contributions.

Rapport du candidat à la direction lors de l'enregistrement

Comment remplir le *Rapport du candidat à la direction lors de l'enregistrement*

Partie 1. État des contributions reçues entre le 1^{er} janvier 2004 et la demande d'enregistrement

Vous devez inscrire les nom et adresse complets de chaque donateur qui a donné plus de 200 \$ au total en fonds, produits ou services.

Élections Canada recommande d'informer vos donateurs que l'article 412 de la *Loi électorale du Canada* oblige le directeur général des élections à publier les nom et adresse des donateurs qui donnent plus de 200 \$.

1. Déterminez la contribution totale monétaire et non monétaire reçue de chaque particulier.
2. Pour les contributions multiples d'un même donateur totalisant plus de 200 \$, inscrivez pour chaque contribution :
 - les nom et adresse complets du donateur;
 - la date de réception;
 - le montant de la contribution monétaire ou non monétaire;
 - à la dernière ligne que vous utilisez, le montant total par donateur.

Par exemple, si un même donateur a versé trois contributions séparées – deux contributions monétaires de 75 \$ et une contribution non monétaire de 75 \$ pour un total de 225 \$ –, inscrivez sur des lignes séparées, pour chaque contribution, les nom et adresse du donateur, le montant de la contribution et la date de réception. Dans la colonne 3, *Total par donateur*, à la troisième ligne inscrivez 225 \$.

3. Pour les contributions uniques de plus de 200 \$, inscrivez :
 - les nom et adresse complets du donateur;
 - la date de réception;
 - le montant de la contribution monétaire ou non monétaire;
 - le montant total par donateur.
4. Utilisez autant de pages qu'il le faut pour reporter les totaux des pages précédentes.
5. Pour les donateurs qui ont donné des contributions de 200 \$ ou moins, sauf les contributions décrites au paragraphe 6 ci-dessous, inscrivez, sur la dernière page que vous utilisez pour la partie 1, le montant total et le nombre des contributions monétaires et non monétaires ainsi que le montant total et le nombre total des contributions dans la colonne 3. Assurez-vous de compter comme une seule contribution les contributions multiples reçues d'un même donateur.
6. Pour les contributions anonymes de 20 \$ ou moins recueillies lors d'une collecte générale à une réunion ou activité de financement, inscrivez, dans les colonnes 1 et 2 de la dernière page que vous utilisez pour la partie 1, le montant total et le nombre approximatif des donateurs pour les contributions monétaires et non monétaires. Dans la colonne 3, inscrivez les montants totaux et le nombre total des donateurs. Assurez-vous d'inclure les renseignements suivants pour chaque événement où des contributions anonymes ont été recueillies : description et date de l'événement où la contribution a été reçue, nombre approximatif de personnes présentes et total des contributions anonymes acceptées.

Note that if the anonymous contributions from general solicitation were received between January 1, 2004, and December 31, 2006, the maximum anonymous contribution amount is \$25.

7. On the last page of part 1, enter the total amount of all contributions and the total number of contributors in the last two rows.

À noter que pour les contributions anonymes recueillies lors d'une collecte générale entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006, le montant maximal est de 25 \$.

7. Aux deux dernières lignes de la dernière page de la partie 1, inscrivez le montant total de toutes les contributions et le nombre total des donateurs.

Part 2. Statement of contributions received before January 1, 2004

In this part of the form, report all contributions that you received before January 1, 2004, using as many pages as necessary and carrying forward the totals from previous pages:

1. Determine the total monetary and non-monetary amount contributed by each campaign contributor. You report only the total monetary and non-monetary contribution per contributor.
2. For each contributor who gave more than \$200 in total:
 - enter the full name and address of the contributor
 - enter the amount of the contribution in one of the four columns corresponding to the type of contribution, monetary or non-monetary, and class of contributor
3. For all aggregated contributions of \$200 or less:
 - enter the total amount of monetary and non-monetary contributions for each class of contributor in the *Total amount of contributions of \$200 or less – Amount* line
 - enter the total number of contributors for each class of contributor in the *Total amount of contributions of \$200 or less – Number of contributors* line, counting multiple contributions from the same contributor as one contributor
4. For each type of contribution, monetary or non-monetary, and class of contributor, add the total amount of contributions over \$200 and the total amount of contributions of \$200 or less, and enter the result in the *Total amount of contributions (all) – Amount* line.
5. For each class of contributor, add the total number of contributors who gave over \$200 and the total number who gave \$200 or less, and enter the result in the *Total amount of contributions (all) – Number of contributors* line.

Partie 2. État des contributions reçues avant le 1^{er} janvier 2004

Dans cette partie du formulaire, déclarez toutes les contributions que vous avez reçues avant le 1^{er} janvier, 2004. À cette fin, utilisez autant de pages que nécessaire, et reportez les totaux d'une page à l'autre :

1. Déterminez la somme des contributions monétaires et non monétaires apportées à la campagne par chaque donateur. Ne déclarez que la somme totale des contributions monétaires et non monétaires de chaque donateur.
2. Dans le cas de chaque donateur ayant apporté une contribution totale de plus de 200 \$:
 - inscrivez les nom et adresse complets de ce donateur;
 - inscrivez le montant de la contribution dans l'une des quatre colonnes correspondant à la catégorie de contribution (monétaire et non monétaire) et de donateur.
3. Dans le cas des contributions d'une valeur totale de 200 \$ ou moins :
 - entrez le montant total des contributions monétaires et non monétaires correspondant à chaque catégorie de donateurs à la ligne *Montant total des contributions de 200 \$ ou moins – Montant*;
 - entrez le nombre total de donateurs de chaque catégorie à la ligne *Montant total des contributions de 200 \$ ou moins – Nombre de donateurs*; comptez tout donateur ayant apporté des contributions multiples comme étant un seul donateur.
4. Additionnez, pour chaque catégorie de contributions (monétaire ou non monétaire) et de donateurs, les montants totaux des contributions de plus de 200 \$ et des contributions de 200 \$ ou moins, et inscrivez cette somme à la ligne *Montant total des contributions (toutes) – Montant*.
5. Additionnez, pour chaque catégorie de donateurs, le nombre total de donateurs ayant apporté des contributions de plus de 200 \$ et de 200 \$ ou moins, et inscrivez cette somme à la ligne *Montant total des contributions (toutes) – Nombre de donateurs*.

Part 3. Statement of contributions received – Details of operating loans

For the Registration Report ONLY, completion of this part is optional.

In this part of the return, you must provide information on any loans taken by the campaign.

You should be aware that if an interest rate less than the market rate at the time you received the loan is charged on the loan, a non-monetary contribution equal to the value of the foregone interest was made to the campaign. This means that only individual lenders may charge an interest rate less than market rates on a loan to a leadership campaign. If the value of the contribution is less than or equal to \$200 and the lender is not normally in the business of lending, you do not need to report a contribution. But if the value of the contribution is greater than \$200 or if the lender is in the business of lending funds, you must report a non-monetary contribution in part 1.

1. Enter the date the loan was received, the full names of the lender and of the guarantor (if applicable).
2. Enter the complete address of the lender.
3. Enter the interest rate.
4. Enter the principal of the loan from individuals and from others.
5. Record the total amount and number of lenders for each category (individuals and others).
6. In the Overdraft / Line of credit used row, indicate whether or not an overdraft or line of credit was used by checking the Y or N box. If yes, record the name and address of the financial institution, the interest rate, and the maximum amount drawn on the overdraft or line of credit.

Partie 3. État des contributions reçues – Détail des prêts d'exploitation

À noter que, dans le cas du Rapport lors de l'enregistrement SEULEMENT, cette partie est optionnelle.

Dans cette partie, vous devez fournir des renseignements sur tout prêt contracté pour la campagne.

Il est à noter que si un taux d'intérêt moindre que le taux du marché est exigé sur un prêt au moment où vous le recevez, la valeur de la réduction d'intérêt constitue une contribution non monétaire à la campagne. Ainsi, seuls les particuliers peuvent exiger un taux d'intérêt inférieur aux taux du marché sur un prêt à une campagne à la direction. Si la valeur de cette contribution est inférieure ou égale à 200 \$ et que le prêteur ne fait pas habituellement commerce de prêts, vous n'avez pas besoin de déclarer la contribution. Par contre, si la valeur de la contribution dépasse 200 \$ ou si le prêteur fait habituellement commerce de prêts, vous devez déclarer une contribution non monétaire dans la partie 1.

1. Inscrivez la date de réception du prêt, le nom complet du prêteur et le nom complet de la caution, s'il y a lieu.
2. Inscrivez l'adresse complète du prêteur.
3. Inscrivez le taux d'intérêt exigé pour le prêt.
4. Inscrivez le capital du prêt reçu d'un particulier ou d'un autre prêteur.
5. Inscrivez le capital total des prêts et le nombre de prêteurs par catégorie (particuliers et autres).
6. À la ligne « découvert bancaire / ligne de crédit utilisée », cochez la case O ou N selon qu'un découvert bancaire ou une ligne de crédit a été utilisé. Dans l'affirmative, inscrivez le nom et l'adresse de l'établissement financier, le taux d'intérêt et le montant maximal dont le découvert ou la ligne de crédit a été débité.



LEADERSHIP CONTESTANT'S REGISTRATION REPORT

RAPPORT DU CANDIDAT À LA DIRECTION LORS DE L'ENREGISTREMENT

Statement of Contributions Received [435.3(5)]
Details of Operating Loans

État des contributions reçues [435.3(5)]
Détail des prêts d'exploitation

* Attach a repayment schedule and a statement of conditions for all loans.

** For the Registration Report ONLY, completion of Part 3 is optional.

Joignez un calendrier de remboursement et une déclaration des conditions pour tous les prêts.

La partie 3 est optionnelle pour le Rapport lors de l'enregistrement SEULEMENT.

No. N°	Date received Date reçue			Full name of lender Nom complet du prêteur	Full name of guarantor Nom complet de la caution	Address of the lender - Adresse du prêteur					Interest rate charged Taux d'intérêt demandé	Principal of loans from individuals Capital du prêt - particuliers \$	Principal of loans from others Capital du prêt - autres \$
	Y-A	M	D-J			Street no. Adresse	Street Rue	Apt. App.	City Ville	Prov./ Terr.			
Total loans Total des prêts										Amount - Montant			
										Number of lenders - Nombre de prêteurs			

Overdraft / Line of credit used Découvert / ligne de crédit utilisé	Y/O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	Name and address of financial institution: Nom et adresse de l'institution financière :	Interest rate: Taux intérêt :	Maximum amount drawn \$ Montant maximal utilisé \$
--	---	--	----------------------------------	---

Leadership contestant's surname - Nom du candidat à la direction Bellavance	Leadership contestant's given name - Prénom du candidat à la direction André
---	--

Part 4. Summary of contributions received before the Application for Registration

In this part, you summarize the contributions and loans reported in parts 1, 2 and 3.

1. In row 1, enter the monetary and non-monetary contributions and number of contributions you reported in the last two rows of part 1.
2. In row 2, enter the monetary and non-monetary contributions and number of contributors received before January 1, 2004, reported in the last two rows of part 2.
3. In row 3, enter the sum of rows 1 and 2.
4. In row 4, enter the loans from individuals reported in the second-last column of part 3.
5. In row 5, enter the loans from others reported in the last column of part 3.
6. In row 6, enter the sum of rows 4 and 5.
7. In row 7, enter the sum of rows 3 and 6.

Partie 4. Sommaire des contributions reçues avant la demande d'enregistrement

Dans cette partie, vous récapitulez les contributions déclarées dans les parties 1, 2 et 3

1. À la ligne 1, inscrivez les montants des contributions monétaires et non monétaires et le nombre de contributions que vous avez déclarés aux deux dernières lignes de la partie 1.
2. À la ligne 2, inscrivez les montants des contributions monétaires et non monétaires que vous avez reçues avant le 1^{er} janvier 2004, et le nombre de donateurs, que vous avez déclarés aux deux dernières lignes de la partie 2.
3. À la ligne 3, inscrivez la somme des lignes 1 et 2.
4. À la ligne 4, inscrivez les prêts de particuliers déclarés à l'avant-dernière colonne de la partie 3.
5. À la ligne 5, inscrivez les prêts d'autres prêteurs déclarés à la dernière colonne de la partie 3.
6. À la ligne 6, inscrivez la somme des lignes 4 et 5.
7. À la ligne 7, inscrivez la somme des lignes 3 et 6.

Summary of Contributions Received Before the Application
for Registration

Sommaire des contributions reçues avant la demande
d'enregistrement

No. N°	Class of contributor Catégorie de donateur	1	2	3	4
		Monetary Monétaire \$	Non-monetary Non monétaire \$	Total (1 + 2)	Number of contributors Nombre de donateurs
CONTRIBUTIONS					
1.	Contributions received between January 1, 2004 and the application for registration Contributions reçues entre le 1 ^{er} janvier 2004 et la demande d'enregistrement				
2.	Contributions received before January 1, 2004 Contributions reçues avant le 1 ^{er} janvier 2004				
3.	Subtotal Contributions (items 1 and 2) Sous-total des contributions (lignes 1 et 2)				
LOANS - PRÊTS					
4.	Individuals Particuliers				
5.	Others Autres				
6.	Subtotal Loans (items 4 and 5) Sous-total des prêts (lignes 4 et 5)				
TOTAL					
7.	Total (3 + 6)				

The personal information provided is for federal electoral purposes only. This information may be made available for public inspection under section 541 of the *Canada Elections Act*. This information will be published by the Chief Electoral Officer under section 412 of the *Canada Elections Act*. The Elections Canada Web site (www.elections.ca) may be the medium chosen for this publication. The information is retained in Personal Information Bank CEO PPU 010.

Les renseignements personnels que vous fournissez servent uniquement à des fins électorales fédérales. Cette information sera accessible au public en vertu de l'article 541 de la *Loi électorale du Canada*. En vertu de l'article 412 de la *Loi électorale du Canada*, cette information sera publiée par le directeur général des élections. Il est possible que le moyen de publication choisi soit le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca). L'information sera conservée dans la base de renseignements personnels DGE PPU 010.